

Journal communal

Ménières



Avril 2023

Image de la couverture:

Féminin / Masculin:

Faute de termes épiciques, nous avons souvent utilisé un seul genre dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.

Muscari, *muscari armeniacum*, semble-t-il, car il y a une cinquantaine de variétés de muscaris qu'il est souvent difficile de distinguer les unes des autres. Cette jolie fleur est fréquente à Ménières au printemps. Jolie couleur, parfum agréable qui rappelle un peu celui de la violette. Elle était encore récemment classée dans les liliacées. Désormais les botanistes ont reconnu en elle une asparagacée. On lui donne parfois le nom de jacinthe ou hyacinthe en grappe, mais cette dernière fait partie de la famille des hyacinthacées.



Table des matières

Convocation à l'Assemblée communale du 11 mai 2023

P.-V. provisoire de l'assemblée communale du 15 décembre 2022

Comptes 2022

Nouveaux statuts du RSSBF, Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise

Analyse de l'eau mars 2023

Soirée Country du 18 février 2023

Tir en campagne du 1er au 4 juin 2023

Passeport Vacances en juillet et août 2023

Miscellanées



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le jeudi 11 mai 2023 à 20h00 à la Grande salle.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'Investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Révision des statuts du Réseau Santé et Social de la Broye fribourgeoise RSSBF
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022, les comptes 2022 ainsi que les statuts du RSSBF ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 11 mai 2023. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyennes et citoyens de la commune.

Le Conseil communal s'efforcera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 11 mai 2023. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 30 avril 2023 afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 11 mai 2023.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Ménières, le 15 décembre 2022

PV de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et excuse M. Serge Rudaz, Directeur de la Fondation l'Epi. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 2 décembre 2022, par avis au pilier public, par tous-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Martial Doy et Jean-Charles Schüpbach. Le nombre de personnes est de 22, la majorité absolue est fixée à 12.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022
2. Budget 2023
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Investissement pour le changement du mobilier de l'école
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Investissement pour un nouveau colombarium
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Statuts ADIS-Broye
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation
6. Informations communales
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée du 11 mai 2022 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Il informe qu'une discussion avec la Gravière doit encore avoir lieu, notamment concernant des conventions.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2023

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2022 s'élève à CHF 729.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'204'377.00.

Il ajoute que les charges liées augmentent, mais que des travaux ont pu être faits en raison des rentrées fiscales. Le Conseil communal reste prudent pour les années à venir, notamment en raison des investissements qui ont déjà été votés.

Les comptes entrés selon le nouveau MCH2 sont plus transparents.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement.

Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2023

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2023. Celle-ci émet un préavis favorable.

Approbation du budgets de fonctionnement 2023

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2023.

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Investissement pour le changement du mobilier de l'école

3.1 Présentation

M. le Syndic porte à la connaissance de l'assemblée que le mobilier de l'école a vieilli et que du nouveau matériel ergonomique et pédagogique serait nécessaire pour nos élèves, en raison notamment des méthodes d'enseignement actuelles. De nombreuses chaises ou pupitres ne peuvent plus être réglés en hauteur et présentent des marques d'usure.

Des tables et chaises pour les professeurs ainsi que des meubles de rangement seront également commandés.

M. le Syndic informe qu'il n'a pas été demandé plusieurs offres. En effet, la Commune a bénéficié des mêmes prix que le mobilier de la nouvelle école de Fétigny (rabais de quantité). Il s'agit de mobilier fabriqué et assemblé en Suisse, par l'entreprise Zesar établie à Tavannes.

L'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 10 ans.

Il informe qu'à ce jour, cet investissement peut être payé par la caisse.

Mme Virginie Dhûeme demande s'il est prévu de mettre des tableaux interactifs comme à Fétigny.

M. le Syndic répond que les trois salles de classes sont déjà équipées de beamers interactifs. Ceux-ci étant récents, ils ne seront pas remplacés.

4. Investissement pour un nouveau colombarium

4.1 Présentation

M. Claude Andrey informe que notre colombarium ne bénéficie plus de nombreuses places. L'offre a été établie par l'entreprise Thürler à Payerne, qui avait déjà fourni le premier colombarium. Ce colombarium sera de même finition que l'actuel et sera constitué de 27 places. Il y aura la possibilité de l'agrandir des deux côtés.

Une deuxième offre pour un colombarium plus grand a également été présentée au Conseil communal. Celle-ci se montait à environ CHF 70'000.-.

M. le Syndic dit que l'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 33 ans.

Il informe qu'à ce jour, cet investissement peut être payé par la caisse.

M. le Syndic présente le tableau explicatif des investissements. Il rappelle les deux nouveaux investissements ainsi que les montants qu'il est prévu de dépenser en 2023 dans les divers investissements votés précédemment.

Préavis de la commission financière relatif à l'investissement pour le changement du mobilier de l'école et le nouveau colombarium

M. le Syndic passe la parole à M. Grégory Blanchard qui fait lecture du préavis de la Commission financière relatif aux deux nouveaux investissements présentés ce soir. Celui-ci est favorable.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 47'000.- pour le changement du mobilier de l'école.

L'investissement pour le changement du mobilier de l'école est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 32'000.- pour un nouveau colombarium. L'investissement pour le nouveau colombarium est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Proposition de renouveler le mandat de l'organe de révision de Fidustrust SA pour les 3 prochaines années

M. le Syndic informe que la Commission financière avait fait des recherches pour un nouvel organe de révision et suite à celles-ci, cela fait déjà 3 ans que la Commune travaille avec Fidustrust SA. Il est possible de renouveler le mandat. Le Conseil communal propose de renouveler celui-ci, car cette société a fait un énorme travail dans le cadre de la mise en place du MCH2 et donne entière satisfaction.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la proposition de renouvellement de l'organe de révision Fidustrust SA pour les 3 prochaines années.

Approbation : 21 personnes ; pas d'avis contraires ; Abstention : 1 personne.

Le renouvellement du mandat de l'organe de révision Fidustrust SA pour une durée de 3 ans est accepté par l'Assemblée.

5. Statuts ADIS-Broye

5.1 Présentation

M. le Syndic informe l'assemblée que l'ADIS-Broye est la nouvelle association pour la défense incendie dans la Broye. Un commandant a été engagé au 01.01.2023, il s'agit de M. Patrick Michel, actuel commandant du centre de renfort d'Estavayer-le-Lac. Deux autres personnes seront également engagées.

Au niveau du financement, la taxe d'exemption va être conservée. Selon les statuts, celle-ci se montera entre CHF 100.- et CHF 250.-. La décision restera toujours entre les mains des communes, dans la fourchette indiquée. La charge de ce nouvel investissement sera tout à fait supportable pour notre Commune, car il n'y a pas une grande différence avec les coûts du CSPI. La taxe d'exemption continuera à être encaissée par les communes.

M. le Syndic demande si l'Assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

5.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote des statuts de l'ADIS-Broye.

Les statuts de l'ADIS-Broye sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Informations communales

6.1 Mesures d'économie d'énergie sur le territoire

M. le Syndic informe que les lampes de la Grande salle ont été changées pour des LED. Le Conseil communal a décidé de ne pas poser de décoration lumineuse cette année. L'assainissement de l'éclairage public se fait progressivement depuis ces 10 dernières années. Il ne reste que quelques points lumineux à changer.

6.2 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que les dossiers sont actuellement à la DIME. Ceux-ci sont conformes à toutes les exigences fédérales et cantonales.

6.3 EMB Epuration Moyenne-Broye : nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe que la future STEP a vécu une année 2022 pleine d'incertitudes entre l'abandon de Cremo, proximité de la ligne CFF, nappe phréatique plus haute que prévu et l'augmentation des coûts à prévoir. Le projet avance et devait être concrétisé en 2027, mais des coûts supplémentaires seront à prévoir.

6.4 Nouvelle voiture pour la voirie

M. le Syndic informe que le véhicule de la voirie a rendu l'âme. Cette dépense passera dans les comptes 2022. Un montant de CHF 24'000.- environ sera nécessaire pour l'achat d'un nouveau Citroën Berlingo avec crochet. Vu le montant et l'urgence, cette dépense reste dans les compétences du Conseil communal.

6.5 Multisport : éclairé les lundis soirs de 17h à 20h

M. le Syndic informe que le terrain multisport est apprécié des jeunes du village. Il a été demandé de l'allumer le soir en hiver. Le Conseil communal a choisi le lundi de 17h à 20h afin de ne pas déranger les voisins.

6.6 Seniors : nouveau local à l'été 2023

M. Pierre Perroud informe qu'une grande séance cantonale regroupant tous les acteurs a eu lieu à Bulle (« Gérontopôle ») afin de discuter de l'avenir des seniors.

M. le Syndic informe que dès l'été 2023, le local de l'ancienne poste situé sous le bâtiment communal ne sera plus utilisé par les écoles pour les travaux manuels. Celles-ci utiliseront la salle située en bas de l'école. Dès lors, celui-ci sera transformé en local de rencontre. Il est facilement accessible et sera également utilisé pour des séances. Si des sociétés locales désirent utiliser ce local pour un comité, elles peuvent s'adresser au Conseil communal.

Ce projet répondra à la demande transmise via le questionnaire qui avait été rempli par les retraités de la Commune.

M. Pierre Perroud informe également que le CO de Cugy organise une rencontre intergénérationnelle entre les élèves et des retraités de Ménières le 23 décembre prochain.

Il informe également que le concert de country du 18 février 2023 qui sera présenté dans un prochain point, sera offert aux retraités de la Commune.

M. le Syndic informe que dès cet été, ce local sous le bâtiment communal ne sera plus utilisé par les écoles pour les travaux manuels. Celles-ci utiliseront la salle en bas de l'école. Si des sociétés locales désirent utiliser ce local pour un comité, elles peuvent s'adresser au Conseil communal.

6.7 Amélioration du local des jeunes

M. le Syndic informe que la société de Jeunesse a approché le Conseil communal pour demander des rénovations dans leur local afin de s'y rendre plus régulièrement. Le Conseil communal va changer les fenêtres et remettre l'eau. La Commune mettra à disposition le matériel et les jeunes se chargeront de l'aménagement selon leurs désirs.

6.8 M. Raymond Cuttelod – « retraite » après 10 ans d'activité au sein de la Commune

M. le Syndic remercie M. Cuttelod pour ces années et son dévouement pour la commune. Un présent lui est remis. M. Cuttelod continue à distribuer les tous-ménages.

6.9 TWINT dès le 01.01.2023.

M. le Syndic informe que le paiement par TWINT sera en vigueur dès le 01.01.2023 au bureau communal.

6.10 Tir fédéral en campagne du 1^{er} au 4 juin 2023 à Ménières

Mme Virginie Dhûeme, qui fait partie du comité d'organisation, précise qu'il s'agira d'un grand événement. Elle informe qu'un brunch de soutien aura lieu le 30 avril 2023. Un loto sera également organisé. Des bénévoles seront recherchés, possibilité de prendre contact avec Mme Dhûeme ou Mme Annelise Joye de Fétigny.

6.11 Commission culturelle

Mme Renate Lüthi explique ce qui a été organisé cette année par la Commission culturelle créée au printemps dernier. Celle-ci a aidé l'Amicale des pompiers à l'organisation du 1^{er} août, le 3 septembre 2022 a eu lieu l'inauguration du terrain multisports, une bourse aux jouets s'est tenue le 12 novembre 2022 où les enfants ont eu énormément de plaisir.

Un grand projet est prévu le 18 février 2023 avec l'organisation d'un concert de country. Un groupe est prévu ainsi qu'une troupe de danseurs de la région. Un buffet américain sera servi. Comme indiqué précédemment, les retraités du village se verront offrir cette soirée. Des bénévoles seront également recherchés.

Mme Renate Lüthi informe que le Tir de nuit des Rois organisé par la société de tir Fétigny-Ménieres aura lieu les 6-7 et 14 janvier 2023 à Fétigny.

7. Divers

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie l'assemblée, souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h50.

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

PROVISORIE

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	341,756.74	62,597.91	351,194.00	62,661.00	323,750.85	60,112.28
			279,158.83		288,533.00		263,638.57
01	Législatif et exécutif	73,470.10		72,887.00		84,690.40	
011	Législatif	8,665.35		8,750.00		14,025.40	
0110	Législatif	8,665.35		8,750.00		14,025.40	
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,830.00		1,150.00		1,665.00	
0110.3000.01	Rémunération des scrutateurs	360.00		800.00		980.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications, enveloppes civiques	84.80		900.00		158.30	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	897.85		1,400.00		3,252.30	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	5,492.70		4,500.00		7,969.80	
012	Exécutif	64,804.75		64,137.00		70,665.00	
0120	Exécutif	64,804.75		64,137.00		70,665.00	
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	34,630.00		35,000.00		35,530.50	
0120.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,732.95		-1,750.00		-1,812.95	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2,395.75		2,450.00		2,284.10	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	428.70		437.00		551.10	
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	975.60					
0120.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	110.55					
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais Conseil communal	23,645.90		23,500.00		28,462.25	
0120.3170.01	Frais de représentations	4,351.20		4,500.00		5,650.00	
02	Services généraux	268,286.64	62,597.91	278,307.00	62,661.00	239,060.45	60,112.28
021	Administration des finances et des contributions	39,717.50	10,557.30	58,198.00	7,250.00	37,731.10	8,442.65
0210	Administration des finances et des contributions	39,717.50	10,557.30	58,198.00	7,250.00	37,731.10	8,442.65
0210.3130.00	Frais de poursuites	1,561.20		1,000.00		2,049.30	
0210.3180.00	Pertes sur débiteurs	340.75		800.00			
0210.3180.01	Pertes sur débiteurs SCC	19,333.25		34,000.00		19,071.15	
0210.3180.02	Intérêts sur remboursements	2,819.75		4,500.00		3,669.85	
0210.3180.03	Escompte d'impôt et divers	0.35		200.00		-125.50	
0210.3180.04	Escompte d'impôt SCC	40.85		40.00		14.65	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	15,621.35		16,830.00		13,051.65	
0210.3611.01	Part. frais perception de l'impôt sur véhicules 9500.31			828.00			
0210.4260.00	Intérêts de retard		7,471.90		4,500.00		5,602.15
0210.4260.01	Intérêts compensatoires		1,268.90		1,000.00		651.95
0210.4260.02	Remboursement frais de rappel et poursuites PP		1,561.50		1,600.00		2,018.55
0210.4260.03	Frais de rappel		255.00		150.00		170.00
022	Services généraux, autres	181,198.99	2,429.83	198,658.00	5,800.00	187,467.20	930.35
0220	Services généraux, autres	181,198.99	2,429.83	198,658.00	5,800.00	187,467.20	930.35
0220.3010.00	Salaires du Personnel communal	80,252.80		78,000.00		77,952.00	
0220.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-10,667.15		-7,800.00		-13,083.55	
0220.3040.00	Allocations employeur Pers. communal	1,800.00		1,800.00		1,800.00	
0220.3040.01	Allocations familiales (AF) employés Pers. communal	2,650.00		7,080.00		7,080.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	5,596.58		5,460.00		4,990.20	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension Pers. com	9,811.20		11,700.00		7,577.50	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	4,913.85		4,992.00		-5,100.60	
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	2,269.25		2,200.00		12,926.35	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	2,335.05		2,268.00		-341.10	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel Pers. commun	1,845.50		2,500.00		4,335.90	
0220.3100.00	Matériel de bureau	1,217.40		1,000.00		1,446.45	
0220.3101.00	Frais des archives	1,068.40		1,000.00		1,250.00	
0220.3102.00	Imprimés et publication	3,634.95		4,200.00		4,369.90	
0220.3102.01	Journal communal	2,237.60		5,000.00		5,382.70	
0220.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	447.90		500.00		453.00	
0220.3113.00	Achats matériel informatique	1,950.00		2,000.00		15,533.00	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	7,494.95		11,500.00		514.95	
0220.3130.00	Emoluments administratifs Chancellerie	800.00		1,000.00		2,303.65	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	6,366.07		6,500.00		7,363.15	
0220.3130.02	Cotisations aux associations	1,380.00		1,180.00		1,330.00	
0220.3132.00	Frais d'avocats et de recours	10,280.00		10,000.00			
0220.3132.01	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)					9,693.00	
0220.3134.00	Primes d'assurances	12,148.05		12,100.00		12,107.55	
0220.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	1,166.49		1,000.00		1,214.40	
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	1,000.00		1,200.00		107.70	
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	16,899.95		20,100.00		14,372.20	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3158.01	Maintenance et frais Site internet	3,500.00		3,478.00		2,500.00	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	8,800.15		8,500.00		9,388.85	
0220.3611.00	Frais de naturalisation			200.00			
0220.4210.00	Emoluments administratifs		530.13		600.00		580.00
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1,899.70		5,000.00		350.35
0220.4260.01	Remboursement frais de naturalisation				200.00		
029	Immeubles administratifs	47,370.15	49,610.78	21,451.00	49,611.00	13,862.15	50,739.28
0290	Immeubles administratifs	47,370.15	49,610.78	21,451.00	49,611.00	13,862.15	50,739.28
0290.3010.00	Salaires du concierge Bâtiment administratif	1,807.00		2,500.00		2,387.50	
0290.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-180.70		-250.00		-120.60	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	126.20		175.00		152.65	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	113.10		160.00		90.00	
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	51.15		675.00		66.95	
0290.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	52.50		71.00		48.45	
0290.3101.00	Frais de matériel d'exploitation et fournitures	224.45		400.00			
0290.3101.01	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	450.00		300.00			
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	24,700.00		2,000.00		794.75	
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible	8,737.45		7,300.00		3,919.75	
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses Bâtiment administratif	765.35		1,000.00		765.35	
0290.3144.00	Entretien des bâtiments Bâtiment administratif	5,406.70		1,500.00		609.20	
0290.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, défibrilateur	1,497.25		2,000.00		1,528.45	
0290.3300.40	Amortissement planifié Bâtiment administratif	3,619.70		3,620.00		3,619.70	
0290.4260.00	Remboursement de tiers/d'assurances Bâtiment administra						918.50
0290.4470.00	Revenu locatif des appartements Bâtiment administratif		39,840.00		39,840.00		40,050.00
0290.4895.00	Utilisation réserve retraitement Bâtiment administratif		9,770.78		9,771.00		9,770.78

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	27,208.30	20,036.48	36,634.00	21,880.00	27,356.15	23,375.23
			7,171.82		14,754.00		3,980.92
14	Questions juridiques	424.90	595.00	300.00	600.00	513.30	875.00
140	Questions juridiques	424.90	595.00	300.00	600.00	513.30	875.00
1400	Questions juridiques générales	424.90	595.00	300.00	600.00	513.30	875.00
1400.3130.00	Frais pièces d'identité	424.90		300.00		513.30	
1400.4210.00	Recettes pièces d'identité		595.00		600.00		875.00
15	Service du feu	23,913.55	19,441.48	32,002.00	21,280.00	23,563.75	19,672.83
150	Service du feu	23,913.55	19,441.48	32,002.00	21,280.00	23,563.75	19,672.83
1500	Service du feu communal	117.35	12,161.50	250.00	14,000.00	51.15	12,392.85
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	117.35		250.00		51.15	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		12,161.50		14,000.00		12,392.85
1506	Service du feu, organisation régionale	23,796.20	7,279.98	31,752.00	7,280.00	23,512.60	7,279.98
1506.3300.00	Amortissement planifié Mobilier PA	3,496.20		7,002.00		3,496.20	
1506.3611.00	Cotisations aux fédérations			150.00			
1506.3612.00	Frais d'interv. Association intercommunale des pompiers			1,500.00			
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers	20,300.00		23,100.00		20,016.40	
1506.4470.00	Revenu locatif Hangar		4,050.00		4,050.00		4,050.00
1506.4895.00	Utilisation réserve retraitement Mobilier PA		3,229.98		3,230.00		3,229.98
16	Défense	2,869.85		4,332.00		3,279.10	2,827.40
161	Défense militaire	600.00		1,000.00		600.00	
1610	Défense militaire	600.00		1,000.00		600.00	
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	600.00		1,000.00		600.00	
162	Défense civile	2,269.85		3,332.00		2,679.10	2,827.40
1620	Protection civile	1,848.25		2,352.00		2,242.65	2,827.40
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible PC	428.90		700.00		396.45	
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses PC	159.95		160.00		159.95	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1620.3150.00	Frais d'entretien PC	100.00		200.00		482.50	
1620.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils, ou			500.00			
1620.3300.00	Amortissement planifié Mobilier PA	325.70				325.70	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	833.70		792.00		878.05	
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						2,827.40
1621	Etat-major communal de conduite			400.00			
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			400.00			
1626	Organisation régionale de protection civile	421.60		580.00		436.45	
1626.3612.00	Association régionale - ORCOC	421.60		580.00		436.45	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	643,401.90	84,904.99	750,622.00	68,380.00	656,323.80	79,192.34
			558,496.91		682,242.00		577,131.46
21	Scolarité obligatoire	580,332.80	84,904.99	686,805.00	68,380.00	597,767.70	79,192.34
211	Ecole primaire I (école infantine)	33,329.43		35,722.00		33,570.95	
2110	Ecole primaire I (école infantine)	33,329.43		35,722.00		33,570.95	
2110.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils			1,000.00			
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	32,538.15		32,722.00		33,363.95	
2110.3612.00	Participation aux dépenses du cercle scolaire EE	791.28		2,000.00		207.00	
212	Ecole primaire II	157,562.90	3,310.90	218,593.00	580.00	159,127.00	972.65
2120	Ecole primaire II	157,562.90	3,310.90	218,593.00	580.00	159,127.00	972.65
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	180.00		800.00		614.80	
2120.3102.00	Frais de photocopies et droits d'auteurs	167.60		2,500.00		174.80	
2120.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils			500.00			
2120.3113.00	Achat d'ordinateurs			1,000.00			
2120.3158.00	Maintenance logiciels informatique	1,291.10		3,000.00		1,924.25	
2120.3171.00	Participation courses + classes vertes + camp de ski			7,600.00		170.80	
2120.3171.01	Particip. patinoire, activités pour élèves de Ménières			2,500.00			
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	132,906.90		132,233.00		135,338.30	
2120.3612.00	Contribution communale, Serv. logo, psycho, psychomotri	23,017.30		54,960.00		19,823.90	
2120.3612.01	Participation aux dépenses du cercle scolaire EP			13,000.00		1,080.15	
2120.3636.00	Subventions pour bricolage, ACT			500.00			
2120.4260.01	Remboursement de tiers		2,290.90				402.65
2120.4631.00	Participation du canton aux photocopies		1,020.00		580.00		570.00
213	Ecole du cycle d'orientation	167,137.85		174,926.00		144,793.45	
2130	Ecole du cycle d'orientation	167,137.85		174,926.00		144,793.45	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	149,242.85		156,094.00		144,793.45	
2130.3612.01	Participation investissement au cycle d'orientation Cug	17,895.00		18,832.00			
214	Ecoles de musique	2,740.55		2,123.00		1,972.10	
2140	Conservatoire	2,740.55		2,123.00		1,972.10	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	2,740.55		2,123.00		1,972.10	
217	Bâtiments scolaires	169,545.70	81,594.09	175,286.00	67,800.00	201,504.20	78,219.69
2170	Bâtiments scolaires	90,757.95	10,087.46	94,101.00	15,788.00	111,729.15	14,799.96
2170.3010.00	Salaires du personnel communal Bâtiment scolaire	13,971.00		19,500.00		18,940.40	
2170.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,396.20		-1,950.00		-772.10	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	977.95		1,365.00		990.10	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	889.50		1,248.00		633.35	
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	393.75		526.00		435.05	
2170.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	405.90		556.00		316.20	
2170.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	865.75		500.00		765.90	
2170.3101.01	Entretien salles de classe Bâtiment scolaire	905.35		1,200.00		1,580.80	
2170.3109.00	Frais de matériel gym	796.00		500.00		1,465.05	
2170.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau Bâtiment sco	6,700.65		6,000.00		2,197.85	
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible	19,405.50		15,500.00		15,367.80	
2170.3130.00	Frais de téléphone, réseau, internet Bâtiment scolaire	383.00		400.00		383.00	
2170.3134.00	Assurances diverses, ECAB Bâtiment scolaire	828.10		700.00		828.10	
2170.3144.00	Entretien et rénovation Bâtiment scolaire	27,650.45		21,300.00		37,077.45	
2170.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau	1,009.70		1,000.00		1,250.00	
2170.3151.00	Entretien de machines, appareils (info) Bâtiment scolai			1,200.00		1,134.65	
2170.3151.01	Entretien des machines et appareils (info) Cercle scola			500.00			
2170.3160.00	Location salles de classe et gymnastique Bâtiment scola	6,760.00		15,024.00		18,840.00	
2170.3162.00	Participation Pavillon scolaire Fétygny	5,184.00		5,184.00		5,268.00	
2170.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments scolaires	5,027.55		3,848.00		5,027.55	
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Bâtiment scolair				500.00		812.50
2170.4472.00	Location salles, utilisation des classes Bâtiment scola		6,240.00		11,440.00		10,140.00
2170.4895.00	Utilisation réserve retraitement Place de jeux PA		3,847.46		3,848.00		3,847.46
2171	Appartements Bâtiment scolaire	2,002.65	23,194.20	1,500.00	23,160.00	2,471.65	23,160.00
2171.3144.00	Entretien et rénovation Appartements Bâtiment scolaire	1,060.00		500.00		171.65	
2171.3151.00	Frais des appareils ménagers Appartements Bâtiment scol	942.65		1,000.00		2,300.00	
2171.4470.00	Revenu locatif Bâtiment scolaire		23,194.20		23,160.00		23,160.00
2172	Grande salle	76,785.10	48,312.43	79,685.00	28,852.00	87,303.40	40,259.73
2172.3010.00	Salaires du personnel communal Grande salle	17,737.50		30,000.00		32,796.50	
2172.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-1,773.95		-3,000.00		-1,691.90	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2172.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,241.60		2,100.00		2,256.55	
2172.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Grande s	1,130.15		1,920.00		1,358.05	
2172.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	500.45		810.00		947.40	
2172.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. Malad	515.70		855.00		677.45	
2172.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	2,583.90		1,500.00		2,542.30	
2172.3101.01	Entretien et rénovation Grande salle	4,239.60		2,000.00		7,814.70	
2172.3101.02	Aménagement place de jeux Grande salle					9,500.00	
2172.3109.00	Frais de matériel Grande salle	1,594.50		2,000.00		4,374.05	
2172.3120.00	Eau, énergie, combustible Grande salle	29,037.00		28,000.00		17,610.40	
2172.3134.00	Assurances diverses, ECAB Grande salle	3,364.25		4,500.00		3,226.75	
2172.3150.00	Entretien de meubles, machines et appareils	1,461.90		1,000.00		1,474.30	
2172.3199.00	Frais de boissons Grande salle	13,152.50		8,000.00		2,416.85	
2172.3300.40	Amortissement planifié Grande salle	2,000.00				2,000.00	
2172.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Grande salle		113.60		1,000.00		23,027.40
2172.4260.01	Facturation frais de nettoyage Grande salle		90.00		50.00		
2172.4390.00	Contribution USL pour rénovation sol Grande salle		800.00		800.00		800.00
2172.4439.01	Facturation du matériel cassé Grande salle		30.00		100.00		18.00
2172.4472.00	Location Grande salle		35,082.50		20,000.00		13,742.50
2172.4479.00	Vente de boissons		10,294.00		5,000.00		769.50
2172.4895.00	Utilisation réserve retraitement Terrains PA		1,902.33		1,902.00		1,902.33
218	Accueil extra-scolaire (AES)	8,899.05		9,834.00		2,478.80	
2180	Accueil extra-scolaire	8,899.05		9,834.00		2,478.80	
2180.3612.00	Participation à AES Fétigny-Ménières	8,851.55		3,000.00			
2180.3636.00	Subventions aux parents plaçants en AES	47.50		6,834.00		2,478.80	
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	41,117.32		70,321.00		54,321.20	
2195	Transports scolaires	31,376.60		50,884.00		54,321.20	
2195.3130.00	Transports scolaires	31,376.60		50,884.00			
2195.3130.01	Participation aux dépenses des transports scolaires					13,057.90	
2195.3612.00	Participation aux transports scolaires					41,263.30	
2196	Cercle scolaire intercommunal	9,740.72		19,437.00			
2196.3000.00	Jetons Conseil des Parents	769.75		1,068.00			
2196.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires non OCMS (EE)	19.64		50.00			
2196.3100.01	Matériel bureau, fournitures scolaires non OCMS (EP)	149.95		151.00			

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2196.3100.02	Photocopies et cartouches d'encre (EE/EP)	2,264.57		3,025.00			
2196.3104.00	Matériel didactique, projet pédagogiques, licences (EE)	35.27		60.00			
2196.3104.01	Matériel didactique, projet pédagogiques, licences (EP)	161.23		230.00			
2196.3104.02	Matériel didactique, bricolage + activités créatrices (76.97		120.00			
2196.3104.03	Matériel didactique, bricolage + activités créatrices (354.42		460.00			
2196.3130.00	Téléphones, internet,... (EE/EP)	378.60		710.00			
2196.3132.00	Education sexuelle (EE/EP)	220.80		677.00			
2196.3150.00	Entretien des machines AC	304.02		285.00			
2196.3171.00	Forfait au CP, sorties extrascol., cours natation (EE/E	5,005.50		11,000.00			
2196.3910.00	Imputation interne Secrétariat scolaire			1,601.00			
22	Ecoles spécialisées	59,005.50		59,317.00		53,848.65	
220	Ecoles spécialisées	59,005.50		59,317.00		53,848.65	
2200	Ecoles spécialisées	59,005.50		59,317.00		53,848.65	
2200.3611.00	Participation aux mesures pédago-thérapeutiques	3,090.45		2,852.00		3,159.00	
2200.3631.00	Participation des communes aux institutions spécialisée	55,915.05		56,465.00		50,689.65	
23	Formation professionnelle initiale	4,063.60		4,500.00		4,707.45	
230	Formation professionnelle initiale	4,063.60		4,500.00		4,707.45	
2300	Formation professionnelle initiale	4,063.60		4,500.00		4,707.45	
2300.3611.00	Participation au Service formation professionnelle cant	4,063.60		4,500.00		4,707.45	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	24,897.30		23,550.00		25,282.00	
			24,897.30		23,550.00		25,282.00
32	Culture, autres	20,347.30		18,750.00		18,582.00	
322	Musique et théâtre	6,262.00		6,250.00		9,000.00	
3220	Musique et théâtre	6,262.00		6,250.00		9,000.00	
3220.3636.00	Subventions annuelles aux sociétés locales	4,012.00		2,000.00		5,550.00	
3220.3636.01	Subventions Ecole de musique	1,600.00		3,600.00		2,800.00	
3220.3636.02	Subventions local Fanfare	650.00		650.00		650.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	14,085.30		12,500.00		9,582.00	
3290.3130.00	Manifestation du 1er août	5,799.20		5,000.00		5,999.50	
3290.3636.00	Subventions aux sociétés locales (soutien) et autres	8,286.10		7,500.00		3,582.50	
34	SPORT ET LOISIRS	4,550.00		4,800.00		6,700.00	
341	Sport	3,950.00		4,000.00		5,700.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés sportives	3,950.00		4,000.00		4,000.00	
3410.3636.01	Aménagement place de jeux					1,700.00	
342	Loisirs	600.00		800.00		1,000.00	
3420	Loisirs	600.00		800.00		1,000.00	
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	600.00		800.00		1,000.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	189,952.85	1,120.40	186,725.00	1,100.00	185,556.00	1,006.90
			188,832.45		185,625.00		184,549.10
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	110,907.05		105,979.00		100,497.85	
411	Hôpitaux	1,298.70		1,576.00		1,015.95	
4110	Hôpitaux	1,298.70		1,576.00		1,015.95	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	1,298.70		1,576.00		1,015.95	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes	109,608.35		104,403.00		99,481.90	
4120	Établissement médico-social	109,608.35		104,403.00		99,481.90	
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	34,494.00		30,287.00		29,606.90	
4120.3612.01	Participation aux frais de gestion Commission de distri	1,150.00		1,000.00			
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgée	73,964.35		73,116.00		69,875.00	
42	Soins ambulatoires	74,601.35		71,046.00		75,754.50	
421	Soins ambulatoires	68,154.85		64,243.00		69,303.40	
4210	Soins ambulatoires	68,154.85		64,243.00		69,303.40	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	48,899.60		46,972.00		53,047.85	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	17,760.75		15,671.00		14,726.05	
4210.3612.02	Participation puériculture	1,494.50		1,600.00		1,529.50	
422	Services de sauvetage	6,446.50		6,803.00		6,451.10	
4220	Services de sauvetage	6,446.50		6,803.00		6,451.10	
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	6,446.50		6,803.00		6,451.10	
43	Prévention	4,444.45	1,120.40	9,700.00	1,100.00	9,303.65	1,006.90
4320.3199.00	Frais supplémentaires Pandémie	1,559.35		5,000.00		7,662.50	
433	Service médical des écoles	2,885.10	1,120.40	4,700.00	1,100.00	1,641.15	1,006.90
4330	Service médical des écoles	2,885.10	1,120.40	4,700.00	1,100.00	1,641.15	1,006.90
4330.3136.00	Visites médicales			200.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	1,101.10		1,000.00		1,539.70	
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	950.00		1,000.00			

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4330.3636.00	Subventions communales aux soins dentaires	834.00		2,500.00		101.45	
4330.4260.00	Participation des parents		1,120.40		1,100.00		1,006.90

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	209,510.10	951.60	213,069.00	2,220.00	198,671.80	856.40
			208,558.50		210,849.00		197,815.40
52	Invalidité	118,507.40		118,223.00		113,394.85	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	118,507.40		118,223.00		113,394.85	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	118,507.40		118,223.00		113,394.85	
5230.3631.00	Participation cantonale aux institutions spécialisée	118,507.40		118,223.00		113,394.85	
53	Vieillesse et survivants	1,951.40	706.60	720.00	720.00	698.90	698.90
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1,951.40	706.60	720.00	720.00	698.90	698.90
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1,951.40	706.60	720.00	720.00	698.90	698.90
5310.3611.00	Traitement de l'agent AVS	706.60		720.00		698.90	
5310.3631.00	Cotisations des personnes sans activité lucrative	1,244.80					
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS		706.60		720.00		698.90
54	Famille et jeunesse	12,135.75		11,149.00		6,933.60	
541	Allocations familiales (AF)	2,725.15		3,249.00		2,831.80	
5410	Allocations familiales (AF)	2,725.15		3,249.00		2,831.80	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrati	2,725.15		3,249.00		2,831.80	
545	Prestations aux familles	9,410.60		7,900.00		4,101.80	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	9,410.60		7,900.00		4,101.80	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	8,556.60		7,000.00		3,227.80	
5451.3636.01	Subventions pour l'accueil familial de jour	854.00		900.00		874.00	
55	Chômage	7,446.00		7,310.00		7,259.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	7,446.00		7,310.00		7,259.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	7,446.00		7,310.00		7,259.00	
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	7,446.00		7,310.00		7,259.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	69,469.55	245.00	75,667.00	1,500.00	70,385.45	157.50
572	Aide matérielle	3,766.90	245.00	5,494.00	1,500.00	2,359.55	157.50

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5720	Aide matérielle	3,766.90	245.00	5,494.00	1,500.00	2,359.55	157.50
5720.3611.00	Participation LASoc, services sociaux	818.20		819.00		641.60	
5720.3611.01	Participation avances contribution entretien non récupé	2,948.70		3,675.00		1,717.95	
5720.3612.00	Participation Service social régional, aide matérielle			1,000.00			
5720.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances				1,000.00		
5720.4260.01	Remboursement d'aide aux seniors - entretien sur propri		245.00		500.00		157.50
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	65,702.65		70,173.00		68,025.90	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	65,702.65		70,173.00		68,025.90	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction LAVI	998.90		809.00		767.05	
5790.3612.00	Participation Association des communes pour Service soc	42,757.20		48,231.00		48,483.50	
5790.3612.01	Participation Association des communes Service Office	15,412.40		15,733.00		14,824.15	
5790.3631.00	Subventions versées à des tierces personnes			400.00			
5790.3636.00	Dons à but social	2,350.00		2,500.00		1,400.00	
5790.3636.01	Participation communale aux Seniors	2,320.15		2,500.00		2,551.20	
5790.3636.02	Participation communale à la Commission culturelle	1,864.00					

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	133,851.82	61,296.16	151,407.00	64,185.00	127,474.80	60,317.16
			72,555.66		87,222.00		67,157.64
61	Circulation routière	117,068.82	61,296.16	134,104.00	64,185.00	112,454.80	60,317.16
615	Routes communales	114,084.35	58,896.16	123,416.00	61,785.00	107,563.30	57,917.16
6150	Routes communales	114,084.35	58,896.16	123,416.00	61,785.00	107,563.30	57,917.16
6150.3010.00	Salaires du personnel communal Routes communales	22,241.95		21,500.00		20,434.40	
6150.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-2,220.95		-2,150.00		-1,022.20	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1,551.65		1,505.00		1,328.15	
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					367.90	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1,422.10		1,376.00		766.05	
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	622.20		580.00		572.45	
6150.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	652.50		613.00		407.20	
6150.3101.00	Achat de carburant	632.10		1,500.00		575.25	
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	575.80		1,000.00		1,335.05	
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible	3,683.75		6,000.00		4,454.95	
6150.3134.00	Assurances véhicules Routes communales	1,273.35		1,500.00		1,146.45	
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules Routes communales	509.00		1,000.00		805.00	
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage Routes communale	27,313.60		24,500.00		11,842.90	
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers Routes communales	2,211.80		2,500.00		1,476.50	
6150.3141.02	Frais de signalisation et de marquage Routes communales			500.00		5,372.10	
6150.3141.03	Frais d'entretien des chemins Routes communales	5,095.20		5,000.00		5,918.95	
6150.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensiles/ou	3,702.65		5,500.00		6,744.55	
6150.3300.10	Amortissement planifié routes	37,687.65		43,862.00		37,687.65	
6150.3940.00	Imputation interne intérêts Valtraloc	7,130.00		7,130.00		7,350.00	
6150.4260.00	Remboursement et participation de tiers Routes communal		979.00		500.00		
6150.4895.00	Utilisation réserve retraitement Routes, ouvrages de GC		13,037.92		13,038.00		13,037.92
6150.4895.01	Utilisation réserve retraitement Chemins communaux PA		37,502.02		37,502.00		37,502.02
6150.4895.02	Utilisation réserve retraitement Valtraloc PA		5,187.29		5,187.00		5,187.29
6150.4895.03	Utilisation réserve retraitement Cimetière / Colombariu				3,368.00		
6150.4895.04	Utilisation réserve retraitement PAL		2,189.93		2,190.00		2,189.93
619	Garages et hangar	2,984.47	2,400.00	10,688.00	2,400.00	4,891.50	2,400.00

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6190	Garages et hangar	2,984.47	2,400.00	10,688.00	2,400.00	4,891.50	2,400.00
6190.3010.00	Salaires du personnel communal Garages et hangar	106.00		1,000.00		2,150.00	
6190.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-10.55		-100.00		-107.00	
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	7.42		70.00		138.00	
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension					560.00	
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	6.75		64.00		86.00	
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	2.75				60.00	
6190.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	3.05		29.00		43.00	
6190.3120.00	Eau, énergie, combustible	2,743.65		5,000.00		1,836.10	
6190.3134.00	Assurances diverses, ECAB Garages et hangar	125.40		125.00		125.40	
6190.3144.00	Entretien et rénovation Garages et hangar			4,500.00			
6190.4470.00	Revenu locatif Garages et hangar		2,400.00		2,400.00		2,400.00
62	Transports publics	16,783.00		17,303.00		15,020.00	
621	Infrastructures de transports publics	3,572.00		3,184.00		3,149.00	
6210	Infrastructures de transports publics	3,572.00		3,184.00		3,149.00	
6210.3611.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferrovi	3,572.00		3,184.00		3,149.00	
622	Trafic régional et agglomération	13,211.00		14,119.00		11,871.00	
6220	Trafic régional et agglomération	13,211.00		14,119.00		11,871.00	
6220.3611.00	Participation aux dépenses relatives au trafic régional	13,211.00		14,119.00		11,871.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	495,479.78	456,146.10	475,482.00	442,159.00	505,848.08	468,249.29
			39,333.68		33,323.00		37,598.79
71	Approvisionnement en eau	143,634.03	143,634.03	132,298.00	132,298.00	153,013.33	153,013.33
710	Approvisionnement en eau	143,634.03	143,634.03	132,298.00	132,298.00	153,013.33	153,013.33
7101	Approvisionnement communal en eau	143,634.03	143,634.03	132,298.00	132,298.00	153,013.33	153,013.33
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	360.00		1,000.00		560.00	
7101.3010.00	Salaires du personnel communal Eau	2,264.00		2,300.00		2,400.00	
7101.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-221.00		-230.00		-63.25	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. E	158.40		161.00		144.20	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Eau	145.95		147.00		93.70	
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	63.45				30.80	
7101.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	65.90		66.00		52.55	
7101.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures Eau	945.55		1,500.00		1,187.60	
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	51,406.80		40,000.00		45,301.75	
7101.3111.01	Achat de compteurs	11,784.50		21,325.00		21,589.70	
7101.3130.00	Frais d'analyses d'eau	709.50		1,500.00		1,013.25	
7101.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)			500.00			
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire Eau	130.15		160.00		144.15	
7101.3142.00	Entretien du réseau d'eau	2,500.00		2,000.00		204.60	
7101.3199.00	PIEP et règlement eau potable			1,000.00			
7101.3300.31	Amortissement planifié des immobilisations corporelles	25,205.85		25,206.00		25,205.85	
7101.3510.00	Attribution à la réserve Eau	32,315.48		20,084.00		38,962.13	
7101.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	7,194.50		6,974.00		6,941.30	
7101.3940.00	Imputation interne intérêts Eau	8,605.00		8,605.00		9,245.00	
7101.4240.00	Location des compteurs et abonnement fixe		3,514.35		4,000.00		4,017.30
7101.4240.01	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		96,627.55		81,000.00		95,767.20
7101.4240.02	Unité locative (UL)		33,803.85		35,300.00		34,664.60
7101.4240.03	Taxe de raccordement		190.60		2,500.00		190.60
7101.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Eau						8,875.95
7101.4895.00	Utilisation réserve retraitement Approvisionnement en e		9,497.68		9,498.00		9,497.68
72	Traitement des eaux usées	239,475.70	239,475.70	233,100.00	233,100.00	240,024.90	240,024.90

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
720	Traitement des eaux usées	239,475.70	239,475.70	233,100.00	233,100.00	240,024.90	240,024.90
7201	Traitement communal des eaux usées	239,475.70	239,475.70	233,100.00	233,100.00	240,024.90	240,024.90
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	352.50		1,500.00		495.00	
7201.3010.00	Salaires du personnel communal Epuration	2,049.50		2,500.00		2,150.00	
7201.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-201.10		-250.00		-107.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	143.45		175.00		172.45	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Epuratio	131.20		160.00		88.35	
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	56.95				60.00	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	59.75		71.00		43.00	
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible Epuration	5,905.30		4,200.00		5,064.05	
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports Epuration	98.40		200.00		101.30	
7201.3134.00	Assurances diverses, ECAB Epuration	79.65		550.00		410.55	
7201.3143.00	Entretien et rénovation des infrastructures Epuration	5,419.30		8,500.00		3,706.60	
7201.3143.01	Frais de STAS et de STEP	1,159.45		5,000.00		627.40	
7201.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements, délégation Epura			500.00			
7201.3300.31	Amortissement planifié des immobilisations corporelles	175,000.00		175,000.00		175,000.00	
7201.3510.00	Attribution à la réserve Epuration	20,083.10		4,994.00		22,868.30	
7201.3612.00	Participation aux frais de l'AEGE / Commune Valbroye	29,138.25		30,000.00		29,344.90	
7201.4240.00	Taxes d'utilisation		40,532.20		35,000.00		42,940.60
7201.4240.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		18,465.90		18,000.00		16,653.70
7201.4240.02	Taxes STEP		5,275.20		5,000.00		5,285.55
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Epuration		202.50		100.00		145.15
7201.4895.00	Utilisation réserve retraitement Traitement des eaux us		174,999.90		175,000.00		174,999.90
73	Gestion des déchets	51,805.40	42,596.12	57,162.00	51,700.00	62,234.05	48,091.81
730	Gestion des déchets	51,805.40	42,596.12	57,162.00	51,700.00	62,234.05	48,091.81
7301	Gestion communale des déchets	51,805.40	42,596.12	57,162.00	51,700.00	62,234.05	48,091.81
7301.3010.00	Salaires du personnel communal Déchets	4,190.50		9,000.00		3,328.00	
7301.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-415.75		-900.00		-166.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	292.85		630.00		228.00	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension Déchets					54.00	
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Déchets	267.80		576.00		123.00	
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	118.15				94.00	
7301.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	121.90		256.00		70.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures Déchets	96.00		1,000.00		543.70	
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Déchets	617.10		1,500.00			
7301.3113.00	Ecopress, système informatique	102.30		100.00			
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination Déchets	175.35		500.00		175.35	
7301.3130.00	Frais d'élimination déchets-verre-papier-fer-app. élect	3,633.45		3,500.00		7,584.40	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets verts	6,915.40		6,000.00		2,242.10	
7301.3130.02	Frais de ramassage et décharge des ordures	24,761.25		25,000.00		22,252.60	
7301.3130.03	Location de la benne compacteuse	10,560.00		10,000.00		9,752.25	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	369.10				15,952.65	
7301.4240.00	Taxes d'utilisation		28,365.45		32,000.00		28,130.70
7301.4240.01	Recharge des cartes		11,200.10		15,000.00		14,312.35
7301.4250.00	Recyclage, verres, papier, fer		1,972.45		2,500.00		2,750.35
7301.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Déchetterie				200.00		1,843.50
7301.4260.01	Ristourne entente intercommunale		893.02		1,000.00		1,054.91
7301.4634.00	Péréquation aux frais de transports		165.10		1,000.00		
74	Aménagements	29,540.55	19,207.66	27,347.00	19,061.00	26,601.90	18,244.16
741	Corrections de cours d'eau	29,540.55	19,207.66	27,347.00	19,061.00	26,601.90	18,244.16
7410	Corrections de cours d'eau	29,540.55	19,207.66	27,347.00	19,061.00	26,601.90	18,244.16
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	21,036.55		18,000.00		17,272.90	
7410.3300.00	Amortissement planifié Correction eaux et endiguements	8,504.00		8,504.00		8,504.00	
7410.3612.00	Participation aux entreprises d'endiguement, dédommagem			843.00		825.00	
7410.4611.00	Subventions cantonales		6,146.40		6,000.00		5,182.90
7410.4895.00	Utilisation réserve retraitement Corr. eaux et endiguem		13,061.26		13,061.00		13,061.26
77	Protection de l'environnement, autres	4,650.70	6,727.59	4,575.00	5,000.00	5,583.15	6,161.89
771	Cimetières, crématoires	4,322.20	4,017.89	4,275.00	2,400.00	5,293.45	3,602.89
7710	Cimetière communal	4,322.20	4,017.89	4,275.00	2,400.00	5,293.45	3,602.89
7710.3010.00	Salaires du personnel communal Cimetière	416.00		2,000.00		2,026.00	
7710.3010.01	Frais des fossoyeurs			500.00			
7710.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminutio	-41.40		-200.00		-101.65	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	28.05		140.00		152.10	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cimetière	26.00		128.00		81.75	
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc.famili	11.75				54.65	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7710.3055.00	Cotisations patronales à l'ass. indemnités journ. malad	12.10		57.00		44.45	
7710.3109.00	Achat de monument et divers	472.75		500.00		350.00	
7710.3120.00	Eau, énergie, combustible Cimetière	367.15		350.00		377.45	
7710.3143.00	Entretien Cimetière	721.10		800.00			
7710.3300.00	Amortissement planifié Cimetière / Colombarium	2,308.70				2,308.70	
7710.4210.00	Emoluments des fossoyeurs, incinérations				400.00		
7710.4240.00	Taxes d'entrée, concessions, inhumation et désaffectati		650.00		2,000.00		235.00
7710.4895.00	Utilisation réserve retraitement Cimetière / Colombariu		3,367.89				3,367.89
779	Chiens	328.50	2,709.70	300.00	2,600.00	289.70	2,559.00
7792	Chiens	328.50	2,709.70	300.00	2,600.00	289.70	2,559.00
7792.3101.00	Achat de sacs Robidog	328.50		300.00		289.70	
7792.4033.00	Impôts sur les chiens		2,709.70		2,600.00		2,559.00
79	Aménagement du territoire	26,373.40	4,505.00	21,000.00	1,000.00	18,390.75	2,713.20
790	Aménagement du territoire	26,373.40	4,505.00	21,000.00	1,000.00	18,390.75	2,713.20
7900	Aménagement du territoire	26,373.40	4,505.00	21,000.00	1,000.00	18,390.75	2,713.20
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,135.00		3,500.00		2,782.50	
7900.3113.00	Plans cadastraux, système informatique	2,095.75		2,500.00		1,539.05	
7900.3132.00	Honoraires urbanistes-architectes-spécialiste incendie	10,042.20		5,000.00		5,150.00	
7900.3132.01	Honoraires PAL	5,556.95		5,000.00		7,601.70	
7900.3141.00	Numérisation des rues du village	1,250.00		1,000.00		1,317.50	
7900.3141.01	Mensuration	4,293.50		4,000.00			
7900.4210.00	Emoluments autorisation de construire		4,505.00		1,000.00		2,235.00
7900.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						478.20

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	29,513.70	95,179.15	19,667.00	90,200.00	32,480.60	83,650.00
		65,665.45		70,533.00		51,169.40	
81	Agriculture	120.00		120.00		120.00	
812	Améliorations structurelles	120.00		120.00		120.00	
8120	Améliorations structurelles dans l'agriculture	120.00		120.00		120.00	
8120.3130.00	Cotisations	120.00		120.00		120.00	
82	Sylviculture	2,144.20		2,500.00	200.00	2,504.20	
820	Sylviculture	2,144.20		2,500.00	200.00	2,504.20	
8200	Domaine forestier communal	2,144.20		2,500.00	200.00	2,504.20	
8200.3145.00	Entretien des routes forestières et exploitation			500.00		360.00	
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	2,144.20		2,000.00		2,144.20	
8200.4631.00	Subventions cantonales				200.00		
85	Industrie, artisanat et commerce	8,246.50		8,247.00		8,442.55	
850	Industrie, artisanat et commerce	8,246.50		8,247.00		8,442.55	
8500	Promotion économique	8,246.50		8,247.00		8,442.55	
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économ	8,246.50		8,247.00		8,442.55	
89	Autres exploitations artisanales	19,003.00	95,179.15	8,800.00	90,000.00	21,413.85	83,650.00
890	Autres exploitations artisanales	19,003.00	95,179.15	8,800.00	90,000.00	21,138.85	13,650.00
8900	Autres exploitations artisanales Café	18,733.00	25,179.15	6,800.00	20,000.00		
8900.3120.00	Eau, énergie, combustible Café	2,329.50		2,000.00		7,093.35	
8900.3134.00	Assurances diverses, ECAB Café	790.90		800.00		790.90	
8900.3144.00	Entretien et rénovation Café	12,706.80		2,000.00		914.65	
8900.3151.00	Entretien machines, appareils, véhicules, ustensils/out	2,905.80		2,000.00		12,339.95	
8900.4260.01	Remboursement de tiers et d'assurances Café		2,879.15				150.00
8900.4470.00	Revenu locatif Café		21,700.00		20,000.00		11,900.00
8900.4470.01	Revenu locatif chambre froide Café		600.00				1,600.00
8901	Autres exploitations artisanales Gravière	270.00	70,000.00	2,000.00	70,000.00		

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8901.3132.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)			1,000.00			
8901.3170.00	Frais de dédommagements, déplacements	270.00		1,000.00		275.00	
8901.4430.00	Indemnités Gravière		70,000.00		70,000.00		70,000.00
891	Autres exploitations artisanales ANNULE					275.00	70,000.00

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	231,560.85	1,544,900.55	30,498.00	1,486,844.00	294,265.07	1,600,249.55
		1,313,339.70		1,456,346.00		1,305,984.48	
91	Impôts		1,354,293.20		1,296,666.00		1,414,298.70
910	Impôts		1,354,293.20		1,296,666.00		1,414,298.70
9100	Impôts communaux ordinaires		1,176,156.10		1,156,666.00		1,088,506.35
9100.4000.00	Impôts sur le revenu PP - année fiscale		918,956.35		861,408.00		885,324.15
9100.4000.10	Impôts sur le revenu PP - années précédentes		163,860.45		152,160.00		66,724.95
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		7,458.55		15,000.00		8,927.25
9100.4001.00	Impôts sur fortune PP - année fiscale		37,833.95		41,225.00		46,360.65
9100.4001.10	Impôts sur fortune PP - années précédentes		2,944.55		7,275.00		172.35
9100.4002.00	Impôts à la source		6,884.90		15,000.00		24,170.95
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale		20,921.20		26,284.00		28,641.70
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice PM - années précédentes		2,642.20		8,756.00		9,710.30
9100.4011.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale		1,484.50		11,199.00		10,246.35
9100.4011.10	Impôts sur capital PM - années précédentes		-2,452.75		1,976.00		-11,794.30
9100.4021.00	Impôts gestion de la faillite		7,239.20		8,000.00		
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		8,383.00		8,383.00		10,022.00
9100.4611.01	Compensation cantonale cas de rigueur - Réforme fiscale						10,000.00
9101	Impôts communaux spéciaux		178,137.10		140,000.00		325,792.35
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		99,121.85		89,750.00		94,760.00
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes		2,873.25		5,250.00		7,786.85
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		24,746.25		30,000.00		128,962.90
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		51,395.75		15,000.00		94,282.60
93	Péréquation financière intercommunale		137,672.00		137,672.00		133,001.00
930	Péréquation financière intercommunale		137,672.00		137,672.00		133,001.00
9300	Péréquation financière intercommunale		137,672.00		137,672.00		133,001.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		44,538.00		44,538.00		45,609.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		93,134.00		93,134.00		87,392.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	863.90	34,558.70	848.00	33,891.00	845.40	33,815.50

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
950	Part aux recettes sans affectation, autres	863.90	34,558.70	848.00	33,891.00	845.40	33,815.50
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	863.90	34,558.70	848.00	33,891.00	845.40	33,815.50
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à mo	863.90		848.00		845.40	
9500.4601.00	Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules à mo		34,558.70		33,891.00		33,815.50
96	Administration de la fortune et de la dette	19,289.72	18,215.95	29,650.00	18,495.00	16,509.04	19,079.90
961	Intérêts	15,107.77	15,745.95	28,000.00	15,775.00	16,201.04	16,609.90
9610	Intérêts	15,107.77	15,745.95	28,000.00	15,775.00	16,201.04	16,609.90
9610.3130.00	Frais bancaires	197.81		6,000.00		123.20	
9610.3130.01	Frais postaux	2,406.61		5,000.00		2,949.99	
9610.3406.00	Intérêts des dettes	12,503.35		17,000.00		13,127.85	
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers		10.95		40.00		14.90
9610.4940.00	Imputation interne, intérêts, charges fin. théoriques E		8,605.00		8,605.00		9,245.00
9610.4940.04	Imputation interne intérêts Valtraloc		7,130.00		7,130.00		7,350.00
963	Immeubles du patrimoine financier	4,181.95	2,470.00	1,650.00	2,720.00	308.00	2,470.00
9630	Immeubles du patrimoine financier		570.00		320.00		570.00
9630.4430.00	Revenu locatif Parchets		570.00		320.00		570.00
9631	Laiterie	4,181.95	1,900.00	1,650.00	2,400.00	308.00	1,900.00
9631.3101.00	Entretien et rénovation Laiterie	3,677.10		500.00			
9631.3120.00	Eau, énergie, combustible Laiterie	367.60		1,000.00		170.75	
9631.3134.00	Assurances diverses, ECAB Laiterie	137.25		150.00		137.25	
9631.4470.00	Revenu locatif Laiterie		1,900.00		2,400.00		1,900.00
97	Redistributions		160.70		120.00		54.45
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		160.70		120.00		54.45
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO3		160.70		120.00		54.45
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		160.70		120.00		54.45
999	Clôture	211,407.23				276,910.63	
9990	Clôture	211,407.23				276,910.63	
9990.9000.00	Excédent de revenus	211,407.23				276,910.63	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		2,327,133.34	2,327,133.34	2,238,848.00	2,239,629.00	2,377,009.15	2,377,009.15
	Excédent de revenu			781.00			
		2,327,133.34	2,327,133.34	2,239,629.00	2,239,629.00	2,377,009.15	2,377,009.15

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE						

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE						

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	56,000.00		55,000.00		6,462.00	
			56,000.00		55,000.00		6,462.00
21	Scolarité obligatoire	56,000.00		55,000.00		6,462.00	
217	Bâtiments scolaires	56,000.00		55,000.00		6,462.00	
2172	Grande salle	56,000.00		55,000.00		6,462.00	
2172.5040.00	Luminaires Grande salle	56,000.00		55,000.00		6,462.00	

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS						

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	496,872.90		1,350,000.00		114,208.20	
			496,872.90		1,350,000.00		114,208.20
61	Circulation routière	496,872.90		1,350,000.00		114,208.20	
615	Routes communales	496,872.90		1,350,000.00		114,208.20	
6150	Routes communales	496,872.90		1,350,000.00		114,208.20	
6150.5010.01	Aménagement routes et chemins / Etude Valtraloc	312,826.70		400,000.00		82,277.65	
6150.5010.02	Construction et aménagement trottoirs Pré-de-la-Cure					25,907.65	
6150.5010.03	Trottoir Route de Granges	141,062.25		100,000.00		949.90	
6150.5010.04	Réfection Chemin Pré-de-la-Cure	6,218.85				1,687.00	
6150.5010.05	Assainissement de la route Café					3,386.00	
6150.5010.07	Réfection Chemins communaux	36,765.10		850,000.00			

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DL			40,000.00			
					40,000.00		
72	Traitement des eaux usées			40,000.00			
720	Traitement des eaux usées			40,000.00			
7201	Traitement des eaux usées (communal)			40,000.00			
7201.5290.00	Plan PGEE			40,000.00			

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE						

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS		552,872.90				120,670.20
		552,872.90				120,670.20	
99	Postes non ventilables		552,872.90				120,670.20
999	Clôture		552,872.90				120,670.20
9990	Clôture		552,872.90				120,670.20
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		552,872.90				120,670.20

Compte d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		552,872.90	552,872.90	1,445,000.00		120,670.20	120,670.20
	Excédent de charge				1,445,000.00		
		552,872.90	552,872.90	1,445,000.00	1,445,000.00	120,670.20	120,670.20

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1	ACTIF	7,652,159.36	5,103,466.41	5,258,705.26	7,496,920.51
10	Patrimoine financier (PF)	3,716,939.78	4,550,593.51	4,989,067.91	3,278,465.38
100	Disponibilités et placements à court terme	1,986,478.19	2,528,620.10	3,201,474.24	1,313,624.05
1000	Caisse	596.20	33,384.40	33,372.50	608.10
10000.00	Caisse principale	596.20	33,384.40	33,372.50	608.10
1001	Poste	1,151,610.20	1,416,245.00	2,276,631.03	291,224.17
10010.00	PostFinance	1,147,793.00	1,403,555.00	2,270,467.48	280,880.52
10010.01	PostFinance - Caisse	3,817.20	12,690.00	6,163.55	10,343.65
1002	Banque	834,271.79	1,078,990.70	891,470.71	1,021,791.78
10020.00	Compte épargne Raiffeisen 6771 1 Trésorerie (40411.52)	25,105.97	621.20	25,727.17	
10020.01	Compte épargne Raiffeisen 7240 1 Rénov. sol GS (40411.46)	20,032.57	805.13		20,837.70
10020.10	Compte courant Raiffeisen CH4180808001801882812		1,364,773.27	865,711.54	499,061.73
10022.00	Compte épargne, BCF 3001262.520-00 Tapis route	11,218.10		32.00	11,186.10
10025.00	Compte Trésorerie BCF 15.16.080025.00	777,278.10	-286,571.85		490,706.25
10025.01	Compte Trésorerie Raiffeisen 4282 1 (40.411.83)	637.05	-637.05		
101	Créances	669,829.10	1,664,391.00	1,689,246.72	644,973.38
1010	Créances résultant livraisons de prestations, envers tiers	55,091.20	515,980.50	566,635.95	4,435.75
10100.00	Débiteurs	73,843.60	499,181.80	543,268.35	29,757.05
10100.50	Compte collectif historique	21,247.60	14,366.00	20,934.90	14,678.70
10100.99	Ducroire (cpté correction-factures ouv.) Prov. perte sur déb	-40,000.00			-40,000.00
10101.01	Compte d'attente		2,252.70	2,252.70	
10101.02	Compte de passage caisse-débiteurs		180.00	180.00	
1011	Comptes courants avec tiers	159,095.40	-159,095.40	-113,169.58	113,169.58
10110.00	Compte courant Etat actif	159,095.40	-159,095.40	-113,169.58	113,169.58
1012	Créances fiscales	455,625.85	1,307,505.90	1,235,780.35	527,351.40
10120.11	Débiteurs impôts PP + PM 11	1,314.25	45.70	167.00	1,192.95
10120.16	Débiteurs impôts PP + PM 16	816.75	1,522.20	2,326.70	12.25
10120.17	Débiteurs impôts PP + PM 17		188.75	188.75	
10120.18	Débiteurs impôts PP + PM 18	12,827.90	772.50	8,202.10	5,398.30

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
10120.19	Débiteurs impôts PP + PM 19	39,269.55	10,142.35	33,335.90	16,076.00
10120.20	Débiteurs impôts PP + PM 20	122,284.50	90,700.05	106,313.60	106,670.95
10120.21	Débiteurs impôts PP + PM 21	171,758.65	83,615.20	153,700.90	101,672.95
10120.22	Débiteurs impôts PP + PM 22		991,088.65	722,944.45	268,144.20
10121.00	Débiteurs impôts fonciers (CI)	107,354.25	129,430.50	208,600.95	28,183.80
1019	Autres créances	16.65			16.65
10190.00	Débiteurs impôts anticipés	16.65			16.65
104	Actifs de régularisation	98,502.49	57,582.41	98,346.95	57,737.95
1040	Charges de personnel (nature 30)	98,502.49	57,582.41	98,346.95	57,737.95
10400.00	Actifs transitoires	12,149.04	9,057.61	11,993.50	9,213.15
10401.00	Autres actifs transitoires impôts SCC	86,353.45	48,524.80	86,353.45	48,524.80
107	Placements financiers à long terme	3,000.00	300,000.00		303,000.00
1070	Actions et parts sociales	3,000.00	300,000.00		303,000.00
10700.00	Placement financier à long terme Raiffeisen 522.518.277.5		300,000.00		300,000.00
10702.00	Capital-actions Comptoir Broyard	1,000.00			1,000.00
10702.01	Capital-actions Société de Tir Fétigny	1,000.00			1,000.00
10702.02	Capital-actions Piscine-Camping Payerne	1,000.00			1,000.00
108	Immobilisations corporelles PF	959,130.00			959,130.00
1080	Terrains PF	959,130.00			959,130.00
10800.00	Terrains du patrimoine financier	959,130.00			959,130.00
14	Patrimoine administratif (PA)	3,935,219.58	552,872.90	269,637.35	4,218,455.13
140	Immobilisations corporelles PA	3,909,687.11	552,872.90	261,909.55	4,200,650.46
1400	Terrains PA	170,636.70		3,847.55	166,789.15
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	136,008.65			136,008.65
14001.00	Place de jeux PA	76,951.00			76,951.00
14001.99	Amortissement cumulé Place de jeux PA	-42,322.95		3,847.55	-46,170.50
1401	Routes et voies de communications PA	1,026,719.41		29,959.85	996,759.56
14010.00	Routes, ouvrages de génie civil PA	177,158.50			177,158.50
14010.01	Chemins communaux PA	850,509.39			850,509.39

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14010.02	Valtraloc PA	170,725.90			170,725.90
14010.99	Amortissement cumulé Routes PA	-171,674.38		29,959.85	-201,634.23
1402	Correction des eaux et endiguements PA	113,429.55		8,504.00	104,925.55
14020.00	Correction des eaux et endiguements PA	170,080.20			170,080.20
14020.99	Amortissement cumulé Correction eau et endiguements PA	-56,650.65		8,504.00	-65,154.65
1404	Bâtiments PA	155,063.04		5,928.40	149,134.64
14040.00	Bâtiments du patrimoine administratif PA	120,657.05			120,657.05
14040.07	Cimetière / Colombarium PA	76,957.15			76,957.15
14040.99	Amortissement cumulé Cimetière / Colombarium PA	-42,551.16		5,928.40	-48,479.56
1406	Biens meubles PA	25,298.93		7,001.90	18,297.03
14060.01	Mobilier PA	70,018.90			70,018.90
14060.99	Amortissement cumulé Mobilier PA	-44,719.97		7,001.90	-51,721.87
1407	Installations en constructions PA	120,670.20	552,872.90	6,462.00	667,081.10
14070.00	Projets en cours de construction	120,670.20	552,872.90	6,462.00	667,081.10
1409	Autres immobilisations corporelles PA	2,297,869.28		200,205.85	2,097,663.43
14091.00	Autres immobilisations corporelles Eau PA	1,008,233.71			1,008,233.71
14091.99	Amortissement cumulé autres immobilis. corporelles Eau PA	-285,364.43		25,205.85	-310,570.28
14092.01	Autres immobilisations corporelles Eaux usées PA	7,000,000.00			7,000,000.00
14092.99	Amortissement cumulé autres immobilis. corp. Eaux usées PA	-5,425,000.00		175,000.00	-5,600,000.00
142	Immobilisations corporelles PA	14,172.47		7,727.80	6,444.67
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	14,172.47		7,727.80	6,444.67
14290.01	Plans cadastraux	77,277.80			77,277.80
14290.99	Amortissement cumulé PAL PA	-63,105.33		7,727.80	-70,833.13
145	Participations, capital social PA	11,360.00			11,360.00
1454	Participations aux entreprises publiques	11,360.00			11,360.00
14540.00	Capital-actions SAIDEF	11,360.00			11,360.00

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2	PASSIF	7,652,159.36	3,236,278.39	3,391,517.24	7,496,920.51
20	Capitaux de tiers	2,531,184.78	2,103,894.48	2,245,344.70	2,389,734.56
200	Engagements courants	181,147.43	1,943,310.58	1,946,655.68	177,802.33
2000	Engagements courants de livraisons, de prestations de tiers	181,147.43	1,618,836.86	1,622,181.96	177,802.33
20000.00	Créanciers	181,147.43	1,587,607.56	1,590,952.66	177,802.33
20001.00	Créanciers Caisse compensation		17,437.75	17,437.75	
20001.01	Créanciers Caisse de pension		4,970.00	4,970.00	
20001.02	Créanciers Assurance accidents		4,545.05	4,545.05	
20001.03	Créanciers Assurance maladies		4,276.50	4,276.50	
2001	Comptes courants avec tiers		324,473.72	324,473.72	
20010.00	Compte courant Etat		324,473.72	324,473.72	
204	Passifs de régularisation	31,937.35	25,583.90	38,851.50	18,669.75
20490.00	Passifs transitoires	31,937.35	25,583.90	38,851.50	18,669.75
206	Engagements financiers à long terme	2,201,000.00	135,000.00	237,000.00	2,099,000.00
2060	Hypothèques		135,000.00	135,000.00	
20603.00	Compte Trésorerie BCF 15.16.080025.00		135,000.00	135,000.00	
2064	Emprunts	2,201,000.00		102,000.00	2,099,000.00
20640.00	Emprunt BCF (ATF) 3001180.111-05 Trottoir	75,000.00		10,000.00	65,000.00
20640.01	Emprunt BCF (ATF) 3001252.559.01 CREB CH9000768300125255901	426,000.00		32,000.00	394,000.00
20640.02	Emprunt BCF (ATF) 3001358.382-09 Ruisseau-Pal-Val-En	245,000.00		15,000.00	230,000.00
20640.03	Emprunt BCF (ATF) 30 01 578.522-04 Valtraloc	1,455,000.00		45,000.00	1,410,000.00
208	Provisions à long terme	65,000.00		22,837.52	42,162.48
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	65,000.00		22,837.52	42,162.48
20860.00	Provision assainissement Caisse pension Etat de Fribourg	65,000.00		22,837.52	42,162.48
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	52,100.00			52,100.00
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	52,100.00			52,100.00
20910.00	Réserve PC	52,100.00			52,100.00
29	Capital propre	5,120,974.58	1,132,383.91	1,146,172.54	5,107,185.95

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	679,822.44	52,398.58		732,221.02
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	679,822.44	52,398.58		732,221.02
29001.00	Réserve Eau	125,762.43	32,315.48		158,077.91
29002.00	Réserve Epuration (assainissement)	491,060.01	20,083.10		511,143.11
29004.00	Réserve endiguement	63,000.00			63,000.00
293	Préfinancements	161,911.80			161,911.80
2930	Préfinancements	161,911.80			161,911.80
29300.01	Réserve infrastructures publiques	161,911.80			161,911.80
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2,498,349.79		277,594.44	2,220,755.35
2950	Réserve liée au retraitement	2,498,349.79		277,594.44	2,220,755.35
29500.00	Patrimoine administratif, autres	837,871.55		93,096.86	744,774.69
29501.00	Réserve approvisionnement en eau	85,479.14		9,497.68	75,981.46
29502.00	Réserve traitement des eaux usées	1,574,999.10		174,999.90	1,399,999.20
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	868,578.10		868,578.10	
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	868,578.10		868,578.10	
29600.00	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	868,578.10		868,578.10	
299	Excédent ou découvert de bilan	912,312.45	1,079,985.33		1,992,297.78
2990	Résultat annuel	912,312.45	1,079,985.33		1,992,297.78
29900.00	Résultat reporté	912,312.45	1,079,985.33		1,992,297.78

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	Total de l'actif	7,652,159.36	5,103,466.41	5,258,705.26	7,496,920.51
	Total du passif	7,652,159.36	3,236,278.39	3,391,517.24	7,496,920.51
			1,867,188.02	1,867,188.02	

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MÉDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Révision totale des statuts du 16 novembre 2022

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Nom

Sous la dénomination «Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise» (ci-après : RSSBF) les communes du district de la Broye forment une association de communes au sens des articles 109 ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 2 Membres

¹ Sont membres de l'Association toutes les communes du district de la Broye.

² L'Association peut admettre d'autres communes aux conditions fixées par l'assemblée des délégués.

Art. 3 Buts

L'Association a pour buts d'exploiter le RSSBF, en particulier :

- a) d'assumer pour les communes membres, en vertu de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS ; RSF 820.2), l'exploitation des établissements médico-sociaux (EMS) du RSSBF, favoriser la collaboration entre les fournisseurs de soins et assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale (les entités non exploitées font l'objet d'une convention);
- b) de mettre à disposition des places nécessaires à l'accueil des personnes âgées qui ne peuvent plus mener une existence indépendante;
- c) d'assumer pour les communes membres les tâches qui leur sont dévolues par la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc ; RSF 831.0.1) et son règlement d'exécution du 30 novembre 1999 (RELASoc ; RSF 831.0.11), en exploitant le Service social du district de la Broye (SSDB);
- d) d'assumer pour les communes membres les tâches qui leur sont dévolues par la loi du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA ; RSF 212.5.1) et son ordonnance du 18 décembre 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RSF 212.5.11), en exploitant le Service officiel des curatelles (SOC);
- e) d'assumer pour les communes membres les obligations qui leur incombent en vertu de la LPMS, soit en confiant un mandat de prestations à des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant son propre Service d'aide et de soins à domicile (SASDB);
- f) de gérer le patrimoine de l'Association;
- g) d'organiser, pour les communes membres, un service d'ambulances/SMUR et définir

les zones d'intervention, conformément à la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan ; RSF 821.0.1), soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant son propre service d'ambulances/SMUR;

- h) de soutenir et coordonner en faveur des communes membres les autres aspects de la prise en charge médico-sociale, en particulier les repas à domicile et les transports de personnes malades ou handicapées.

Art. 4 Offres de service

¹ L'Association peut confier à des tiers l'exécution des tâches susmentionnées si son intérêt le commande.

² L'Association peut également offrir, contre rétribution, les services susmentionnés ainsi que d'autres à des tiers.

Art. 5 Siège

Le siège de l'Association est à Montagny-la-Ville.

2. ORGANISATION

Art. 6 Organes de l'Association

Les organes de l'Association sont:

- a) L'assemblée des délégués.
- b) Le comité de direction.
- c) La commission financière.
- d) La commission sociale instituée par la loi sur l'aide sociale.
- e) La commission de district instituée par la loi sur l'indemnité forfaitaire soit la COSAF.
- f) La commission consultative instituée par la loi sur les prestations médico-sociales.

A. L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Art. 7 Représentation des communes

¹ Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire.

² Chaque commune a droit à une voix au moins. Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.

³ Fait foi l'effectif de la population légale, selon la dernière statistique publiée dans la feuille officielle.

⁴ Le préfet est membre de l'assemblée des délégués et la préside.

⁵ Chaque commune définit le nombre de délégués qui représente ses voix.

Art. 8 Désignation des délégués et durée du mandat

¹ Dans les deux mois après l'assermentation des conseillers communaux, le conseil communal de chaque commune membre désigne, en son sein, les délégués pour la législature.

² Les noms des délégués sont communiqués aussitôt au secrétariat de l'Association.

Art. 9 Délibérations et décisions

¹ L'assemblée des délégués ne peut valablement délibérer que si la majorité des communes et des voix est représentée.

² Elle vote à main levée. Elle vote au bulletin secret lorsque la demande en est faite et que celle-ci est admise par le quart des voix représentées.

³ Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées, les absentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés ; en cas d'égalité, le président départage.

Art. 10 Attributions

L'assemblée des délégués a les attributions suivantes:

- a) élire le vice-président de l'assemblée;
- b) élire le président et les membres du comité de direction;
- c) élire les membres de la commission sociale;
- d) élire les membres de la commission financière;
- e) élire les membres de la commission de district;
- f) élire les membres de la commission consultative;
- g) désigner l'organe de révision, sur proposition du comité de direction;
- h) approuver le budget, les comptes et prendre acte du rapport de gestion;
- i) voter les dépenses d'investissement, les crédits qui s'y rapportent, ainsi que de la couverture de ces dépenses;
- j) voter les dépenses non prévues au budget;
- k) achat, vente, échange, donation ou partage d'immeubles, constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles;
- l) exercer les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances;
- m) adopter les règlements nécessaires à la bonne marche de l'Association;
- n) adopter le règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire, sur proposition de la commission de district;
- o) surveiller l'administration de l'Association;
- p) modifier les statuts;
- q) admettre les nouveaux membres;
- r) dissoudre l'Association.

Art. 11 Convocations

¹ L'assemblée des délégués est convoquée par avis adressé par courrier électronique ou postal à chaque conseil communal et à chaque membre du comité au moins 20 jours à

l'avance et par avis publié dans la Feuille officielle au moins 10 jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le comité de direction.

² L'assemblée des délégués se réunit au moins deux fois par année. D'autres assemblées peuvent avoir lieu si le comité l'estime nécessaire ou si le quart des délégués ou des communes membres le demande.

³ Les séances de l'assemblée des délégués sont publiques. Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents du 9 septembre 2009 (LInf ; RSF 17.5).

⁴ L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

B. COMITÉ DE DIRECTION

Art. 12 Composition

¹ Le comité de direction, ainsi que son président, sont élus pour la durée de la législature. Il est composé de neuf membres, parmi lesquels deux représentants au moins de chacun des secteurs suivants :

Secteur Haute-Broye : Cugy, Fétigny, Les Montets, Ménières, Nuvilly, Prévondavaux, Surpierre

Secteur Centre : Châtillon, Cheyres-Châbles, Estavayer, Lully, Sévaz

Secteur Basse-Broye : Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Montagny, St-Aubin Vallon

² En outre, les communes d'Estavayer et Belmont-Broye ont droit chacune à un membre au moins.

³ Le président de l'assemblée peut faire partie du comité, cas échéant, le présider. Les membres de la direction du RSSBF peuvent assister au comité avec voix consultative.

Art. 13 Vice-président, secrétaire

Le comité de direction désigne son vice-président et son secrétaire qui assumera également cette fonction au sein de l'assemblée des délégués. Ce dernier peut être choisi en dehors du comité.

Art. 14 Séances

¹ Le comité de direction est convoqué 10 jours à l'avance (cas d'urgence réservé) sur décision du président ou à la demande de 3 membres.

² Les décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas d'égalité, le président départage.

³ Les décisions sont prises à main levée à moins qu'un membre ne demande le bulletin secret.

Art. 15 Attributions

¹ Le comité de direction a les attributions suivantes :

- a) diriger et administrer l'Association et la représenter envers les tiers;
- b) mettre en place et organiser le RSSBF, à savoir, les entités suivantes : EMS, SASDB, SSDB, SOC;
- c) préparer les objets à soumettre à l'assemblée des délégués et exécuter les décisions

de celle-ci;

- d) engager le personnel, surveiller son activité et définir son cahier des charges ;
- e) engager le directeur du RSSBF;
- f) surveiller l'administration des entités santé-social du RSSBF définies à la lettre b du présent article et prendre toutes les mesures utiles pour en assurer la bonne marche.

² En matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'Association.

³ Il exerce en outre toutes les attributions qui lui sont déferées par les statuts ainsi que celles qui ne sont pas déferées à un autre organe.

Art. 16 Représentation

L'Association est engagée, par la signature collective à deux, du président et/ou du vice-président du comité et/ou du secrétaire.

Art. 17 Commissions relevant du comité de direction

Le comité de direction peut désigner des commissions ou constituer des délégations ou un bureau et leur déléguer certaines de ses compétences, sur la base d'un cahier des charges. Il peut inviter d'autres personnes aux séances avec voix consultative.

C. COMMISSION FINANCIÈRE ET ORGANE DE RÉVISION

Art. 18 Commission financière

¹ La commission financière est composée de 3 membres issus de l'assemblée des délégués, soit des conseillers communaux membres de l'Association. Les membres du comité de direction sont exclus de cette fonction.

² La commission financière désigne un secrétaire. Le responsable financier du RSSBF ne peut pas assumer cette fonction.

³ Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales.

⁴ En outre, la commission financière préavise le règlement des finances adopté par l'assemblée des délégués.

Art. 19 Organe de révision

¹ L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.

² Il vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.

³ Le comité de direction lui fournit tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

⁴ L'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles; toutefois, la durée d'un mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

D. COMMISSION SOCIALE

Art. 20 Composition

¹ La commission sociale est composée de 7 à 9 membres issus majoritairement des exécutifs communaux. Les milieux économiques et sociaux doivent également y être représentés.

² Chaque secteur, Haute-Broye, Centre et Basse-Broye (cf. art. 12 al. 1 ci-devant), doit y être équitablement représenté avec au minimum un membre politique par secteur, tout comme les communes d'Estavayer et de Belmont-Broye.

³ Le chef du service social ainsi que l'assistant social chargé du dossier assistent aux séances de la commission avec voix consultative.

⁴ D'autres personnes peuvent être invitées aux séances.

Art. 21 Organisation

¹ La commission sociale s'organise elle-même.

² Le secrétariat est assuré par le service social.

³ Le président de la commission sociale représente la commission sociale.

⁴ En outre, la commission sociale préavise son règlement adopté par l'assemblée des délégués.

⁵ Pour le reste, la commission sociale est soumise aux mêmes règles que le comité de direction pour ce qui concerne la convocation des séances, l'obligation de siéger, les décisions, la collégialité, le secret de fonction, les nominations, la récusation et la tenue des procès-verbaux.

Art. 22 Attributions

La commission sociale est l'autorité d'aide sociale, elle a les attributions suivantes :

- a) déterminer le domicile d'aide sociale;
- b) décider de l'octroi, du refus, de la modification, de la suppression et du remboursement de l'aide matérielle relevant de l'art. 7 LASoc ; en déterminer la forme, la durée et le montant;
- c) prendre les décisions relevant du contrat d'insertion sociale;
- d) préciser le périmètre du pouvoir de décision du Service social prévu par la LASoc.

E. COMMISSION DE DISTRICT (COSAF)

Art. 23 Composition

¹ La commission de district est composée d'un minimum de 7 membres, issus majoritairement des exécutifs communaux, parmi lesquels des professionnels compétents dans le domaine du maintien à domicile.

² Chaque secteur (cf. art. 12 al. 1 ci-devant), Haute-Broye, Centre (y compris Estavayer) et Basse-Broye (y compris Belmont-Broye), doit y être équitablement représenté avec au minimum un membre par secteur.

Art. 24 Organisation

¹ La commission de district s'organise elle-même.

² Le secrétariat est assuré par l'administration du RSSBF.

³ Pour le reste, la commission de district est soumise aux mêmes règles que le comité de direction pour ce qui concerne la convocation des séances, l'obligation de siéger, les décisions, la collégialité, le secret de fonction, les nominations, la récusation et la tenue des procès-verbaux.

Art. 25 Attributions

La commission de district a les attributions suivantes :

- a) élaborer le règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire;
- b) décider de l'octroi de l'indemnité forfaitaire.

F. COMMISSION CONSULTATIVE

Art. 26 Composition

La commission consultative est composée de 11 membres représentant les fournisseurs exploités ou mandatés par l'Association ainsi que les bénéficiaires de prestations.

Art. 27 Organisation

¹ La commission consultative s'organise elle-même.

² Le secrétariat est assuré par l'administration du RSSBF.

³ Pour le reste, la commission consultative est soumise aux mêmes règles que le comité de direction pour ce qui concerne la convocation des séances, l'obligation de siéger, les décisions, la collégialité, le secret de fonction, les nominations, la récusation et la tenue des procès-verbaux.

Art. 28 Attributions

La commission consultative a les attributions suivantes :

- a) Contribuer à la coordination des activités entre tous les services médico-sociaux du district;
- b) Emettre des préavis à l'attention de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg sur la planification des fournisseurs exploités ou mandatés (EMS, soins à domicile);
- c) S'assurer que les services d'aide et de soins à domicile travaillent en collaboration avec les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées et autres institutions de santé, aussi bien sur le plan régional que sur le plan cantonal et supracantonal.

3. FINANCES

Art. 29 Budget et comptes

¹ Le budget et les comptes de l'Association sont établis et tenus selon les dispositions légales applicables en la matière.

² Le budget et les comptes de l'Association distinguent les charges et les revenus, respectivement les dépenses et les recettes de chaque service.

³ Le budget et les comptes sont établis par année civile.

Art. 30 Participations communales

¹ Les communes sont tenues de s'acquitter de leur participation dans les 30 jours suivant la réception du décompte y relatif.

² Le comité de direction peut décider de percevoir des acomptes en cours d'exercice. Il fixe l'échéance des acomptes.

³ Les montants non payés à l'échéance fixée sont majorés d'un intérêt de retard calculé au taux de l'emprunt du compte de trésorerie.

Art. 31 Limite d'endettement

¹ L'Association peut contracter des emprunts.

² La limite d'endettement est fixée à :

- a) CHF 90'000'000.-- pour les investissements;
- b) CHF 6'000'000.-- pour le compte de trésorerie.

Art. 32 Ressources

Les ressources de l'Association sont :

- a) les contributions des communes;
- b) les subventions des pouvoirs publics;
- c) les recettes d'exploitation;
- d) les dons et legs.

Art. 33 Répartition des charges – dépenses d'investissement

¹ Les dépenses d'investissement, après déduction des recettes, sont financées par l'Association.

² Les charges financières découlant des investissements sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 34. Du fait que les investissements sont financés par l'association, c'est cette dernière qui gère les emprunts nécessaires et qui en répartit les charges financières annuelles (intérêts et amortissements) sur les communes.

Art. 34 Répartition des charges – charges de résultats

¹ Les charges de résultats se composent des charges financières (intérêts et amortissements) et des charges d'exploitation.

² Sous réserve de l'alinéa 3, la participation des communes membres aux charges financières et d'exploitation de l'Association est répartie au prorata de leur population légale pour 55% et au prorata de leur population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal pour 45%.

³ Conformément à l'article 34b LASoc, les frais à charge des communes pour l'aide sociale sont répartis au prorata du chiffre de leur population légale.

Art. 35 Referendum obligatoire

¹ Les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nouvelle nette supérieure à CHF 30'000'000.-- font l'objet d'un vote populaire.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

³ La votation doit avoir lieu dans les cent huitante jours à compter de la date de la décision.

Art. 36 Referendum facultatif

¹ Le dixième du total des citoyens actifs des communes membres ou les conseils communaux du quart des communes membres peuvent demander qu'une décision de l'assemblée des délégués soit soumise au vote des citoyens lorsqu'elle a pour objet :

- a) une dépense nouvelle nette supérieure à CHF 3'000'000.--;
- b) un cautionnement ou des sûretés analogues pouvant entraîner une telle dépense;
- c) l'adoption, l'abrogation ou la modification d'un règlement de portée générale.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

³ Les décisions qui peuvent faire l'objet d'un referendum sont, dans les trente jours dès leur adoption, publiées par le comité de direction dans la Feuille officielle du canton de Fribourg. La publication indique le nombre de signatures requises, fixé selon l'article 137 alinéa 2 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

⁴ La demande de referendum doit être déposée auprès du secrétariat communal du lieu où l'Association a son siège, dans les soixante jours dès la publication dans la Feuille officielle de la décision sujette à referendum. Chaque liste de signatures doit contenir la demande de referendum ainsi que le texte suivant :

« La personne qui soutient une demande de referendum doit la signer personnellement et la remplir à la main.

Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 CP). »

⁵ L'inobservation des formalités précisées à l'alinéa précédent entraîne la nullité des signatures.

⁶ Dans le cas du referendum populaire, les listes de signatures sont transmises aux communes concernées pour vérification dans les vingt jours dès le dépôt de la demande de referendum. Celles-ci les renvoient dans les vingt jours, munies de l'attestation prévue à l'article 109 LEDP, au secrétariat communal qui les a transmises, pour dénombrement des signatures.

⁷ Dans les trente jours suivant le dépôt de la demande de referendum, le comité de direction se prononce sur l'aboutissement de la demande et fixe, le cas échéant, la date de la votation. Cette décision est publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

⁸ La décision du comité de direction constatant que la demande de referendum n'a pas abouti peut, dans les dix jours dès la publication, faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

⁹ Si la demande de referendum a abouti, le comité de direction soumet la décision, objet du referendum, à consultation populaire. La votation doit avoir lieu au plus tard dans le délai de cent huitante jours dès la publication de la décision constatant l'aboutissement de la demande de referendum (al. 7 ci-dessus).

Art. 37 Règles communes

¹ Le scrutin doit se dérouler simultanément dans toutes les communes membres.

² La décision soumise au vote est acceptée si elle est acceptée si elle est approuvée par la double majorité des citoyens votants et des communes.

³ Le comité de direction publie le résultat de la votation dans la Feuille officielle.

⁴ Pour le surplus, les règles de la loi sur l'exercice des droits politiques sont applicables par analogie. Les tâches attribuées par celle-ci au conseil communal sont exercées par le comité de direction.

4. DISSOLUTION ET SORTIE

Art. 38 Dissolution

¹ Sous réserve de la législation cantonale, l'Association ne peut être dissoute que pour autant qu'elle soit approuvée par les 3/4 des voix représentées.

² En cas de dissolution, les organes de liquidation devront donner préférence à toutes solutions permettant de continuer l'exploitation des EMS et de maintenir le service des personnes visées par les présents statuts.

³ Si aucune solution ne peut être trouvée, le capital disponible ou les dettes non couvertes sont réparties entre les communes au prorata de leur contribution respective telle que définie à l'art. 34 des présents statuts.

Art. 39 Sortie

¹ Une ou plusieurs communes peuvent quitter l'Association à la condition qu'elles satisfassent elles-mêmes aux buts poursuivis et à la condition que leur sortie ne mette pas en péril l'existence de l'Association.

² L'avis de sortie doit être communiqué au comité au moins une année à l'avance et ne prend effet que pour le début d'un exercice comptable. La commune sortante doit prendre sa part de la dette existante et a droit à sa part des actifs non affectés directement au but de l'Association, au prorata de sa contribution respective telle que définie à l'art. 34 des présents statuts.

Art. 40 Entrée en vigueur

Les présents statuts entreront en vigueur après leur approbation par l'assemblée des délégués, les communes membres et la Direction en charge des communes.



Art. 41 Abrogation

Les statuts révisés de l'Association du 26 novembre 2014 sont abrogés dès l'entrée en vigueur des présents statuts.

Nicolas Kilchoer
Président

Aline Volery
Secrétaire

Révision approuvée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Ménières
Route de l'Ecole 4
1533 Ménières

Givisiez, le 27 mars 2023

REÇU LE 29 MARS 2023

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSWW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 23-FR-12534

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Ménières
Prélèvement du : 22.03.2023 Effectué par : Monsieur Jean-Claude PERRET Date arrivée : 22.03.2023
Météo des dernières 24 heures: sec
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: faibles précipitations

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 23-46940 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - réseau de distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 03 - Ecole, lavabo sous-sol, Ménières
Température de l'eau : 6 °C
Débit [l/min] : 36

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	437 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.16 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	5 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	25.5 ± 1.0	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	80 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	14 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 23-46941 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - réseau de distribution Ménières
 Lieu de prélèvement : 08 - Salle, robinet ext. côté village, Route de Vesin 50 , Ménières
 Température de l'eau : 7 °C
 Débit [l/min] : 38

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incoloré	incoloré
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	435 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.22 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	5 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	25.5 ± 1.0	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	80 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	14 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

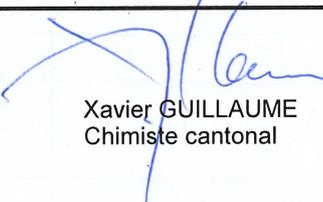
*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.


 Xavier GUILLAUME
 Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Soirée Country à Mènières

18 février 2023

organisée par la Commission culturelle: Renate Lüthi, Virginie Dhuême et Daniela dos Santos Sousa Queridinha Diogo



Une partie des 250 participants, bénévoles compris, dans la salle polyvalente de Mènières.



Les Hillbilly Rockers, les danseurs de country, les convives.



Une partie de l'équipe de cuisine et de service.



TCBroye 2023
1^{er} au 4 juin

Formulaire d'inscription Bénévoles

Nom :
 Adresse :
 Nom de la société :
 Année de naissance :
 Email :
 Nombre de tranche(s) horaire(s) que je souhaite effectuer :
 Je souhaite être contacté par
 Taille t-shirt S M L XL XXL XXXL

Prénom :
 NPA / Localité :
 Nombre de personnes :
 Téléphone :
 Sexe : F M
 email courrier
 Remarque :

Je suis disponible durant la fête :

Tâches	Jeudi 1 juin Loto			Vendredi 2 juin Tir Soirée Bavaroise			Samedi 3 juin Tir Animation musicale			Dimanche 4 juin Tir Marché artisanal Partie officielle			Lundi 5 juin Rangements
	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin	Après-midi	Soir / Nuit	Matin et après-midi
Bar +18 ans													
BAR = service Cantine			17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h 24 à 04h	Non Dispo	Non Dispo	19 à 23h 23 à 04h	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	07 à 11h 11 à 15h
Service salle	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo		17 à 21h 21 à 24h 24 à 04h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h
Snack	Non Dispo	Non Dispo	17 à 21h 21 à 24h	Non Dispo	16 à 20h	20 à 24h 24 à 02h	10 à 14h	14 à 18h	18 à 22h 22 à 24h	10 à 14h	14 à 18h	18 à 22h	10 à 14h
Cuisine	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	16 à 20h	20 à 24h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	07 à 11h 11 à 15h	15 à 19h	19 à 23h	
Ravitaillement	Non Dispo	13 à 17h	17 à 21h 21 à 24h		17 à 20h	20 à 23h 23 à 04h	09 à 13h	13 à 17h 17 à 20h	21 à 02h	09 à 13h Tr. H. complètes	13 à 17h 17 à 21h	21 à 02h	09 à 13h 13 à 17h
Tonnelle	Non Dispo	17 à 21h	21 à 2h	Non Dispo	17 à 20h	20 à 23h 23 à 04h	10 à 14h	14 à 18h 18 à 22h	18 à 22h 22 à 04h	08 à 12h 12 à 16h	16 à 20h	20 à 23h	07 à 11h 11 à 15h 15 à 19h
Loto répéteurs	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	
Loto vaisselle	Non Dispo	Non Dispo		Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	Non Dispo	
Indifférent	Non Dispo	Non Dispo		Non Dispo									

22 avril Stand et ciblerie	29 avril Stand-ciblerie Reserve	VE 19 mai Soir	SA 20 mai Journée	SA 27 mai Journée	LU 22 au 26 mai tous les soirs	LU 16 au Soir VE 20 mai	LU 5 juin Journée	MA 6 juin Journée

Je suis disponible durant les montages / démontages

Les tranches horaires peuvent varier entre 3 et 5 heures et peuvent se chevaucher entre les différentes périodes selon les postes.

Pour s'inscrire : Formulaire à retourner par mail : benevoles@tcbroye2023.ch ou par courrier : Annelise Joye - Route de Brit 87 - 1532 Fétigny.

En cas de question, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse : benevoles@tcbroye2023.ch ou au 079 718 45 73 (de préférence par SMS ou WhatsApp et nous vous rappellerons).

Un immense MERCI pour votre engagement !



Passeport Vacances de Payerne et environs

Le Passeport Vacances est de retour cette année encore !

Notez bien les dates des activités:

du 10 au 15 juillet 2023
et du 7 au 12 août 2023

Pour les inscriptions et le paiement, rendez-vous en ligne :

du 10 avril au 7 mai 2023

sur le site du passeport : www.passvacpayerne.ch

Remise des passeports définitifs le:

mercredi 14 juin 2023 de 18h à 19h30

à la salle de paroisse de l'église catholique de Payerne

Rue de Guillermaux 17

(Seconde présence le vendredi 16 juin 2023 de 10h à 11h au même endroit)



Toute l'équipe sera à votre disposition pour toutes vos questions par mail info@passvacpayerne.ch dès maintenant ou par téléphone au 079 254 86 04 dès le 10 avril.

LE COMITÉ RECRUTE !

Nous avons besoin de renforcer notre équipe bénévole pour offrir aux enfants une jolie édition cette été et nous vous invitons à nous contacter par mail au plus vite en nous proposant une rapide présentation de vous, de ce qui vous motive à intégrer le comité du Passeport Vacances et en nous indiquant un numéro où vous joindre et quel domaine de compétences vous intéresse (caisse/comptabilité, secrétariat, gestion d'activités ou des salles...). Vous êtes motivé-e et prêt-e à donner un peu de votre temps libre pour les enfants ? Alors n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse info@passvacpayerne.ch, nous vous recontacterons très vite pour vous donner des informations plus précises sur ces différentes activités.

Merci d'avance.

Le comité

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.



Miscellanées



Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans la FO (**Feuille officielle** du Canton de Fribourg), disponible chaque semaine au Bureau communal. D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).



Secrétariat

Madame Kristel Lack assure l'ouverture du **secrétariat communal**

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Ménières

le **lundi de 17 à 19 heures**

tél. 026 668 22 06, commune@menieres.ch



Accès au bureau communal

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un fauteuil roulant ou déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent téléphoner à la Commune afin d'obtenir une assistance ou un service à domicile.



Heures d'ouverture de la déchetterie

Le lundi de 8:00 à 10:00

Le mercredi de 18:00 à 19:00, sauf déchets encombrants.

Le samedi de 8:00 à 10:00

Déchets encombrants: pendant les heures d'ouverture de la déchetterie sauf le mercredi.

Déchets végétaux (branches): le samedi de 8:00 à 17:00, à proximité de la gravière.



Fermeture estivale

Le bureau communal sera **fermé du 22 juillet 2022 au 20 août 2022, inclusivement**.

Pensez à renouveler vos **cartes pour le compacteur de déchets!**



Fêtes. Réservez la date!

Fête nationale, le **mardi 1er août 2023** à la Grande salle.

Bénichon, les **samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023**.



Commission seniors: repas pour retraités de Ménières

1. L'Auberge des XIX Cantons offre des **repas à l'emporter**: entrée, plat du jour, dessert, pain, 15.- francs. Cela peut intéresser les retraités. Si nécessaire, un bénévole (proche, ami, voisin, membre de la commission seniors) peut chercher le repas à 11h45 au restaurant et l'apporter au domicile du Méniérois ou de la Ménièreine. Bien sûr il faut réserver à l'avance.

2. Occasionnellement, pour les **personnes retraitées AVS de Ménières uniquement**, un **plat du jour simple** (entrée, petit menu du jour, dessert) peut être pris au restaurant: 16.- francs. Les boissons, café, etc. sont en sus.

3. Dans le cadre du projet Seniors+ la Commission seniors, en accord avec la Commune et l'Auberge des XIX Cantons, envisage d'organiser des **repas conviviaux** réunissant des personnes retraitées de la commune.

Par ailleurs nous rappelons l'existence des **prestations aux seniors** publiées dans le journal communal de mai 2019 et sur le site Web de la commune.



Travaux du Groupe-e et Valtraloc

Le début des travaux d'aménagement de la traversée du village était annoncé pour le mois de mai. Cette date a dû être déplacée car le Groupe-e veut installer une conduite électrique au long de la route de Granges jusqu'à la Place du Village. Ces travaux du Groupe-e débuteront le 24 avril. Le Service des Ponts et Chaussées profitera des travaux du Groupe-e pour mettre la couche de base sur l'axe route de Granges - route de Vesin, avant les travaux Valtraloc et en vue de la pose ultérieure du tapis phonoabsorbant.

Nous espérons que les travaux du Groupe-e ne retarderont pas trop ceux du projet Valtraloc, à savoir l'aménagement des quatre entrées du village.

En ce qui concerne la zone de rencontre au centre du village nous attendons que les différentes instances de la DIME aient fini d'examiner le projet - après la réalisation des entrées du village.

Le Conseil communal a expressément demandé au Groupe-e et au SPC que la manifestation du Tir en Campagne 2023 ne soit pas perturbée.



La Gym Hommes communiqué:

Si vous voulez durant l'hiver faire de l'exercice, du jeu, du sport, La Gym Hommes vous propose tous les mardis depuis mi-octobre jusqu'à Pâques.

On a 2 groupes: de 19 h à 20 h gym calme pour personnes de 40 ans et plus et de 20h à 22h "plus sport" à la grande salle de Ménières. Période octobre à avril

Pour des informations plus précises, veuillez contacter Marc Corminboeuf 079 662.72.74 ou Gérald Dubey 079 425.62.25



Rencontre entre retraités de Ménières et élèves du C.O. de Cugy

Le 23 décembre 2022 des élèves du C.O. de Cugy et des seniors de Ménières se sont rencontrés à la rotonde de la grande salle pour une cordiale matinée. Boissons, friandises et jeux. Un jeu a eu du succès: le **loup-garou**. Les loups-garous se font passer pour des villageois. Les villageois tentent de démasquer les loups-garous. Les uns et les autres essaient de s'éliminer. Une voyante et une petite fille essaient prudemment d'aider les villageois.



Un épisode du jeu du loup-garou: les villageois sont endormis.



Vincent van Gogh, *La Méridienne* (1890-1891), Musée d'Orsay (Domaine public)

Le Conseil communal de Ménières

vous souhaite de belles vacances d'été !